

Organisation de la cantine et de la garderie périscolaire **pour l'année scolaire 2026/2027**

L'ensemble des démarches (dossier enfant, inscriptions, facturation, paiement, ...) se fait via le logiciel AIGA, déjà utilisé par les autres structures du Pôle Enfance (crèche et centre de loisirs). Chaque foyer disposera d'un espace famille regroupant tous les enfants. Cet espace permettra d'inscrire vos enfants aux mercredis, aux vacances, à la cantine et à la garderie scolaire.

- Si vous possédez déjà un espace famille sur AIGA, il vous suffira d'inscrire votre enfant à l'activité cantine ou garderie à partir du **lundi 24 août**.
- Dans le cas contraire, il faudra créer votre espace en suivant les étapes indiquées ci-dessous.

Le Pôle Enfance reste à votre disposition pour vous accompagner, renseigner et informer sur toute question :
Tel : 05 62 40 87 83 / Mail : garderie@mairie-saint-lary.fr

Moyens de paiement

- En ligne via votre espace famille
- Ou directement au Pôle Enfance ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
(chèque ou espèces)

Restauration Scolaire (Cantine)

Si vous avez déjà un compte *Espace Famille* ou si vous souhaitez le créer:

☞ Connectez-vous ici :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11703662#connexion&114559>

Ou passez par le site de la mairie de Saint-Lary-Soulan en suivant les onglets suivants

Services → Pôle Enfance → Ecole maternelle → Connexion à l'espace famille

Étapes à suivre :

1. Inscrivez votre enfant à l'activité « **Cantine 2026-2027** ».
2. **Avant le 15 septembre**, déposez un **justificatif de domicile** dans la rubrique « Documents ».
3. Accédez au planning de réservation et sélectionnez les jours de présence de votre enfant.

☐ Délais de réservation/annulation :

- **Réservation** possible pour la semaine suivante jusqu'au **jeudi minuit**.
- **Annulation** possible pour la semaine suivante jusqu'au **jeudi midi**.

■ Facturation :

- Factures envoyées à terme échu, en début du mois suivant (entre le 5 et le 10 du mois).
- **Tarifs :**
 - 2,90 € => Résidents de Saint-Lary-Soulan, Sailhan ou Vielle-Aure.
 - 4,90 € => Autres communes

Garderie Périscolaire

◆ Si vous avez déjà un compte *Espace Famille* ou si vous souhaitez le créer :

🔗 Connectez-vous ici :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=1476582#connexion&144603>

Ou passez par le site de la mairie de Saint-Lary –Soulan en suivant les onglets suivants
Services → Pôle Enfance → Ecole maternelle→ Connexion à l'espace famille

Étapes à suivre :

1. Inscrivez votre enfant à l'activité « **Garderie Scolaire 2026-2027** ».
2. Réservez les jours de présence via le planning de réservation.

Délais de réservation/annulation :

- **Réservation** possible **jusqu'à la veille**.
- **Annulation** possible **jusqu'à la veille** également.

Facturation :

- Factures envoyées à terme échu, en début du mois suivant (entre le 5 et le 10 du mois).
- **Grille tarifaire**
 - Forfait trimestriel => 25 € (3 forfaits dans l'année scolaire, de Septembre à décembre, de janvier à mars, d'avril à juillet)
 - Tarif journalier => 3 € (pour une présence occasionnelle sur le matin, le soir ou le matin et le soir)

Horaires Garderie Périscolaire : Matin : 7h45-8h50 Soir : 16h30-19h00